

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Bureau de développement
des télécommunications



Circulaire administrative CA/10

le 7 décembre 1999

Contact: Alessandra Pileri
Tél: +41 22 730 6698
Fax: +41 22 730 5484
E-mail: devsg1@itu.int

Objet: **Questionnaire sur l'"accès/service universel" (Question 7/1)**

AUX ADMINISTRATIONS DES ETATS MEMBRES DE L'UIT

Madame, Monsieur,

Au cours de la dernière réunion de la Commission d'études 1 de l'UIT-D (Genève, 30 août - 3 septembre 1999), les participants ont souligné que le Groupe du Rapporteur pour cette Question devait disposer de renseignements sur l'application de l'obligation d'accès/service universel dans les différents pays.

Je saurais donc gré à chaque destinataire de bien vouloir répondre au questionnaire ci-joint qui est également disponible sur le Web à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/ITU-D/Activities.html>

Je serais aussi extrêmement reconnaissant à votre organisation de bien vouloir fournir des renseignements susceptibles de faciliter grandement la tâche du Groupe du Rapporteur qui sera chargé de rédiger le rapport final, même si ces renseignements ne s'inscrivent pas forcément dans le cadre des questions posées dans le questionnaire.

Je vous prie de transmettre votre réponse, de préférence par courrier électronique ou par télécopie, au plus tard le **14 janvier 2000** au Bureau de développement des télécommunications à l'adresse suivante:

Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D
Télécopie: +41 22 730 5484
E-mail: devsg1@itu.int

En vous remerciant de votre coopération et dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Hamadoun I. TOURÉ
Directeur du BDT

Annexe: Questionnaire

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT;
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D;
- Rapporteurs et membres participant activement à la Question 7/1;
- Liste de distribution de l'UIT.

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



QUESTIONNAIRE SUR L'ACCÈS/SERVICE UNIVERSEL

Pays: _____

Date à laquelle le questionnaire a été rempli: _____

Personne qui a réalisé l'enquête:

Nom: _____

Titre: _____

Organisation: _____

Adresse: _____

Ville: _____

Tél.: _____

Télécopie: _____

Email: _____

*A renvoyer le **14 janvier 2000** au plus tard au:
Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D
Bureau de développement des télécommunications
Télécopie: +41 22 730 5484
E-mail: devsg1@itu.int*

Définitions du service universel

1) Existe-t-il une définition du service universel et/ou de l'accès universel dans la législation ou dans la réglementation de votre pays?

Oui Non

Si **oui**, veuillez spécifier où le service/accès universel est défini (c'est-à-dire dans quel texte législatif ou réglementaire?).

Prière de fournir une brève description de la définition.

Obligations de service universel

2) Existe-t-il une obligation de service universel dans votre pays (OSU)?

Oui Non

Si **oui**, à qui cette obligation est-elle imposée:

- au principal opérateur de télécommunication? Oui Non
 - à tous les opérateurs de télécommunication (si la concurrence est autorisée)? Oui Non
 - aux opérateurs de radiocommunications cellulaires? Oui Non
 - aux fournisseurs de services par satellite? Oui Non
 - autres? (à préciser) Oui Non
-

3) Dans le cas d'un opérateur de télécommunication qui n'est pas tenu d'assurer le service universel, l'opérateur doit-il contribuer aux coûts supportés par un autre opérateur (par exemple, le principal opérateur de télécommunication) qui a une telle obligation de service universel?

Oui Non

4) Les opérateurs de télécommunication peuvent-ils choisir d'étendre le service à des clients non encore desservis ou de contribuer, ce faisant, aux coûts supportés par le principal opérateur?

Oui Non

5) Que recouvre l'obligation de service universel?

- l'extension du service aux zones rurales
 - la fourniture du service à des citoyens défavorisés (par exemple, les handicapés)
 - la fourniture du service aux écoles rurales
 - la fourniture du service aux hôpitaux ruraux ou aux centres de soins de santé
 - autres (par exemple, les questions de genre, à préciser)
-

6) L'obligation de service universel est-elle imposée aux opérateurs de télécommunication comme condition pour l'obtention d'une licence d'exploitation ou de la fourniture d'un service dans votre pays?

Oui Non

Financement

7) Comment sont financées les obligations de service universel?

à partir des recettes de l'opérateur de télécommunication

par les subventions des pouvoirs publics

à partir des redevances d'interconnexion

autres (à préciser)

8) Comment calculez-vous le montant du financement nécessaire pour le service universel?

Prière d'expliquer

9) Votre pays dispose-t-il d'un fonds de service universel?

Oui Non

Si **oui**, comment ces fonds sont-ils rassemblés et distribués?

Prière d'expliquer

Application

10) Votre Ministère des communications ou votre autorité nationale de réglementation procède-t-il chaque année à un audit ou à une vérification pour déterminer dans quelle mesure les opérateurs de télécommunication observent leurs obligations de service universel?

Oui Non

11) Votre Ministère des communications ou votre autorité nationale de réglementation procède-t-il de temps à autre à une consultation publique pour déterminer s'il est approprié ou nécessaire qu'il existe des obligations de service universel et/ou d'autres conditions de licence?

Oui Non

Si **oui**, prière d'expliquer

Documentation

L'UIT/BDT rassemble actuellement des documents relatifs à la réglementation et à la politique générale appliquées au niveau national en vue de constituer une bibliothèque complète de textes réglementaires. Nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir nous faire parvenir tout document pertinent (support papier ou électronique) dont vous disposeriez dans votre pays au sujet du service universel.

Liste des documents fournis

Nom	Année	Site Web

Nous vous remercions d'avoir participé à cette enquête
